



ASSOCIATION YABNE

Association Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Exercice clos le 31 août 2025

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

ASSOCIATION YABNE

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901

Exercice clos le 31 août 2025

29-41 Avenue Léon BOLLEE
75013 Paris
SIREN : 784 259 319

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale,

1. - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association YABNE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association YABNE à la fin de cet exercice.

2. - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation de la SCI YABNE. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

5. - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

6. - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

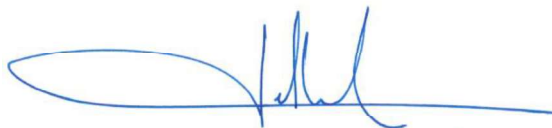
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 février 2026

Le Commissaire aux Comptes
Midcap Audit et Partners

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'Elkaim' and a horizontal line extending to the right.

David Elkaim

ASSOCIATION YABNE

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2024
au 31/08/2025

Bilan actif

	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	570 166	410 289	159 877	88 517
Autres immobilisations corporelles	3 062 277	2 534 393	527 884	645 972
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	13 720 491		13 720 491	13 720 491
Autres titres immobilisés	9 043 712		9 043 712	8 699 636
Prêts				
Autres	562 244		562 244	350 770
Total I	26 958 890	2 944 682	24 014 208	23 505 386
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	19 680	6 928	12 752	704
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	141 527		141 527	221 110
Divers				
Valeurs mobilières de placement	505 000		505 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 150 147		1 150 147	1 428 686
Charges constatés d'avance	90 679		90 679	68 723
Total II	1 402 033	6 928	1 395 105	1 717 815
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	28 360 923	2 951 610	25 914 313	25 223 201

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

ASSOCIATION YABNE

Comptes annuels
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Bilan passif

	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	15 454 728	15 454 728
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 149 046	7 426 695
Excédent ou déficit de l'exercice	538 321	722 352
SITUATION NETTE (sous total)	24 142 095	23 603 775
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	70 054	99 763
Provisions réglementées		
Total I	24 212 149	23 703 538
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	132 804	80 000
Provisions pour charges	133 675	132 314
Total III	266 479	212 314
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	67 884	62 934
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 351	172 476
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	465 171	454 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	272 251	275 427
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	102 028	342 044
Total IV	1 435 685	1 307 349
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	25 914 313	25 223 201
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	1 435 685	1 307 350
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ASSOCIATION YABNE

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2024
au 31/08/2025

Compte de résultat

	31/08/2025	31/08/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 173 699	8 162 129
Cotisations		
Ventes de biens et de services	6 470 066	6 444 246
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 470 066	6 444 246
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 666 685	1 698 889
Concours publics et subventions d'exploitation	1 666 685	1 698 889
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	24 136	18 289
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	12 812	705
Total I	8 173 699	8 162 129
CHARGES D'EXPLOITATION	8 010 371	7 874 299
Achats de marchandises	1 862 766	1 681 314
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	2 710 774	2 632 710
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	214 546	210 043
Salaires et traitements	2 130 175	2 247 837
Charges sociales	768 208	749 152
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	265 161	265 694
Dotations aux provisions	54 165	83 313
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 576	4 236
Total II	8 010 371	7 874 299
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	163 328	287 830
PRODUITS FINANCIERS	431 929	458 351
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		170 949
Autres intérêts et produits assimilés	431 929	287 402
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	431 929	458 351

ASSOCIATION YABNE

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2024
au 31/08/2025

Compte de résultat

	31/08/2025	31/08/2024
CHARGES FINANCIERES	-	13 733
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		13 733
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	13 733
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	431 929	444 618
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	595 257	732 448
PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 007	58 046
Sur opérations de gestion	19 298	27 237
Sur opérations en capital	29 709	30 809
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	49 007	58 046
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 430	12 329
Sur opérations de gestion	16 430	12 329
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	16 430	12 329
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	32 577	45 717
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	89 512	55 813
Total des produits (I+III+V+IX)	8 654 635	8 678 526
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	8 116 313	7 956 174
EXCEDENT OU DEFICIT	538 322	722 352

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		